



Règlement intérieur Kitecamp62

◆ Fonctionnement de l'école kitecamp62

- L'école kitecamp62 est affiliée à AFKITE et respecte la charte de qualité. KC62 est une école itinérante, nous vous emmenons sur le meilleur spot en fonction du vent, de l'analyse météo, et de votre niveau et aspirations techniques.
- Les moniteurs sont titulaires du BPJEPS glisses aérotractées.
- L'école est ouverte des vacances de Pâques aux vacances de Toussaint (Avril à Novembre)
- Les maîtres mots sont convivialité, fidélité et qualité d'écoute.

◆ Programmation des cours

- Vous serez contacté 5 jours avant le début de votre stage.
- La vieille par sms votre séance sera confirmée.
- Le cours devra être réglé avant le début de séance, sur place, ou sur réservation anticipée.
- Le stagiaire aura attesté sa capacité à nager 50m. (cf fiche d'inscription)
- Le moniteur a la responsabilité de ses stagiaires, il est le seul à pouvoir décider l'annulation ou la confirmation du cours.
- Un cours commencé à plus de 1H30 devra être réglé dans sa totalité.
- Le cours commence précisément à l'heure du rendez-vous. Les informations pendant le briefing, l'analyse des conditions météo, les explications sur le spot et les consignes de sécurité font partie intégrante du cours et des contenus à assimiler pour un pratiquant autonome.

◆ Affichage sur le camion

- DSI (dispositif de sécurité et d'intervention), protocole énumérant les accès utilisés, la zone d'évolution de kite et numéros d'urgence.
- Les tarifs
- Diplômes / Carte professionnelle / Attestation d'assurance RC pro.
- Règlement intérieur

◆ Cours

- Un briefing sécurité est effectué en début de cours.
- Les consignes sont données aux stagiaires sur :
 - la distance entre eux >30m
 - la zone d'évolution (début et fin) et zone interdite, sur le sable et en mer.
 - le déclenchement de la sécu sur l'aile :
 - 1 Lâcher la barre
 - 2 Déclencher « larguer »
 - 3 Libérer

En cas de non respect des consignes du moniteur, le cours pourra être annulé sans remboursement.

◆ Matériel

- En cas de casse de matériel et de non respect d'une consigne, la réparation vous sera facturée selon le barème suivant :

Matériel	Réparation	Perte/ destruction
Aile de kite	60€	600€
Barre	30€	300€
Planche	30€	400€

- Perte de harnais/casque/leash/radio ou tout autre équipement vous seront facturés
- Le matériel de l'école est marqué (Division D240), il est neuf ou d'un an. Son entretien est suivi dans le « cahier d'entretien ». Il répond aux normes françaises.

◆ Assurances

- Le kitesurf est une activité physique de pleine nature (APPN) dite à environnement spécifique. De ce fait elle doit être considérée avec humilité et prudence car les statistiques dénombrent des blessures. Si les consignes du moniteur sont là pour vous prémunir, nous vous conseillons vivement de souscrire à une IA (indemnité accident) dont les offres (rapatriement étranger, frais etc) sont détaillées sur le lien de [kitecamp62](#).

- La souscription à une assurance RC responsabilité civile kitesurf est obligatoire en France. Nous en proposons une sur notre site. Si le stagiaire a sa propre rc , il devra présenter son attestation écrite mention « RC kitesurf » le jour du cours.

RC Elève+ adhésion AFKITE= **25€** / an (de date à date)

RC Praticant adulte autonome + adhésion AFKITE= **35€** / an (de date à date)

Journée adulte unique à **8€** sur internet, non reconductible.